

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 juillet 2020, après convocation légale adressée le 3 juillet 2020, en présence de 15 membres, sous la présidence de M. Hubert VIGNAU, Maire.

PASSETTE Rachél est désignée secrétaire de séance. M. le Maire ouvre la séance à 20 heures.

L'assemblée accepte d'inscrire à l'ordre du jour une nouvelle question, non mentionnée lors des convocations.

M. le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 16 juin 2020. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 qui présente un équilibre de 555 867.65 euros pour la section de fonctionnement et de 350 788.03 euros pour la section d'investissement.

2- ELECTRIFICATION RURALE - PROGRAMME "RENOVATION EP (DEPARTEMENT) 2020" - APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE - AFFAIRE N°19REPO49

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'éclairage public rue de la Châtaigneraie sur la RD (abri-bus).

le Conseil Municipal décide de procéder à ces travaux et charge le Syndicat d'Energie de leur exécution via l'entreprise Groupement Despaget – SETREL.

Il approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	4 727.75 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage et d'œuvre, imprévus	472.78 €
- frais de gestion du SDEPA	<u>196.99 €</u>
TOTAL	5 397.52 €

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Département	2 166.89 €
- FCTVA	853.09 €
- participation Communale aux travaux à financer sur fonds libres	2 180.55 €
- participation Communale aux frais de gestion à financer sur fonds libres	<u>196.99 €</u>
TOTAL	5 397.52 €

3- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

M. le Maire fait part au Conseil municipal des demandes de subventions 2020 des associations locales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder, pour l'année 2020, les subventions suivantes :

- Foyer Rural	1 100 €
- Foyer Rural (apéritif des fêtes)	0 €
- Est Béarn Basket	1 100 €
- AVEC	400 €
- ACCA	100 €
- Les Anciens Combattants	100 €
- Bénéjacq Olympique Entente de la Vallée du Lagoin Rugby	200 €
- Est Béarn Cyclospor	50 €

4- FRAIS DE FORMATION DES ELUS

Le Maire informe l'assemblée que l'article L.2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les trois mois suivant son renouvellement « ... le Conseil Municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre... ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que tous les élus du Conseil ont accès à la formation et que toutes les demandes de formation seront accueillies favorablement dans la mesure du possible.

Les élus ayant des délégations auront priorité dans ces domaines, notamment au cours de la première année suivant leur élection. Les frais de formation seront remboursés sur justificatifs.

Il charge le Maire de dresser un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune qui sera annexé au compte administratif

Enfin, il vote un crédit de 680 € (2,012 %), qui sera imputé à l'article 6535 pour la prise en charge des frais de formation.

Questions diverses :

Commissions intercommunales de la CCPN :

Les délégués aux commissions thématiques de la Communauté de communes du Pays de Nay ont été désignés parmi le Conseil municipal au sein des commissions Tourisme Montagne, Développement économique, Culture et sports, Jeunesse Emploi, Eau Assainissement, Finances, Déchets, Petite enfance, Administration générale TIC, Aménagement de l'espace, Action sociale Habitat et Mobilités.

Ecole :

Suite au Conseil d'école du mois de Juin 2020, 90 élèves sont attendus à la rentrée de septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Fait à ANGAIS, le 10 juillet 2020

Le Maire,



Hubert VIGNAU.

